

1. GOUVERNANCE

L'analyse de la gouvernance (politique RSE, stratégie, plan d'actions, indicateurs, schéma d'organisation, boucle d'amélioration continue, synthèse des actions déjà réalisées, etc.) est très importante dans le cadre de l'audit puisqu'elle montre à quel point la RSE est intégrée à la stratégie de l'entreprise et ne concerne pas seulement quelques actions ou quelques indicateurs isolés. Elle montre à quel point la RSE est perçue comme une source d'innovation et de performance pour l'entreprise. Elle suggère aussi l'implication des parties prenantes (internes et externes) à tous les niveaux.

1.1) L'organisation a formalisé son engagement à travers une politique RSE.

Il s'agit de formaliser **un document d'une page qui précise le « socle »** de l'engagement et de la politique RSE de l'entreprise. La politique RSE de l'entreprise doit répondre aux enjeux de celle-ci, selon son activité économique et ses valeurs. **[Obligatoire]**

Ce document peut être :

- Signé par la direction et/ ou les membres du Comité de Direction, ou comité RSE : il s'agit d'une démarche collective
- Mis à jour éventuellement d'une année sur l'autre (a minima tous les deux ans)
- Affiché en interne a minima ou disponible pour tous les salariés
- En cohérence avec les valeurs historiques de l'entreprise
- Co-construit avec les parties prenantes internes et/ou externes

Peuvent y figurer par exemple :

- Les principes fondateurs de l'entreprise
- Les engagements de l'entreprise (sociaux, sociétaux, nutritionnels, environnementaux, etc.) en pertinence avec son activité et ses enjeux
- Certains des termes clefs du Code de Bonnes Pratiques Bioentreprisedurable® (cf les 9 engagements)
- La démarche d'amélioration continue
- La déclinaison en axes stratégiques annuels et en objectifs
- La date de signature et de dernière mise à jour

Vous pouvez aussi interroger vos collaborateurs en interne sur les valeurs de l'entreprise afin de les confronter aux valeurs portées par le dirigeant et d'impliquer les salariés dans la rédaction de la politique RSE.



Pour vous aider sur cette exigence, vous pouvez consulter dans la boîte à outils BIOED les documents suivants:

- Fiche : « comment définir sa politique RSE ? »
- Les exemples de politiques RSE des adhérents du Synabio, sous le modèle « Politique RSE – Nom de l'entreprise »
- Les exemples des politiques RSE d'entreprises diverses, à trouver en libre accès sur internet, comme celle de Carrefour, BNP Paribas...

1.2) L'entreprise a identifié, hiérarchisé ses parties prenantes, identifié leurs attentes et intérêts et organise un dialogue durable

La démarche avec les PP doit être formalisée à minima. La cartographie des PP est un vrai outil de pilotage de la performance RSE de l'entreprise, elle sert à définir la **sphère d'influence** d'une entreprise, c'est à dire l'ensemble des PP avec lesquelles elle est en interaction et les attentes de celles-ci, auxquelles elle doit répondre.

Il faut dans un premier temps lister puis hiérarchiser les PP de l'entreprise.

Voici une liste non exhaustive des parties prenantes / partenaires qui peuvent figurer dans cette liste :

- Au sein de l'entreprise : collaborateurs, salariés saisonniers et intérimaires, actionnaires, représentants du personnel, famille du personnel ...
- Au sein de la chaîne de valeur : fournisseurs de matières premières, fournisseurs d'emballages, clients, consommateurs finaux...
- Prestataires de services et sous-traitants : transporteurs, fournisseurs d'eau et d'électricité, gestionnaires de déchets...
- Dans le domaine économique : assurance, banque...
- Dans la localité : riverains, entreprises voisines, mairie...
- Pouvoir public et médias
- Autres organisations : Interprofession, syndicats, pôle emploi, agence d'intérim, organisme de certification, ESAT...

Il s'agit ensuite de faire l'état des lieux des attentes de chacune des PP via des entretiens qualitatifs indiquant une bonne écoute et un dialogue avec les PP.

Exemples d'attentes :

- Alimentation responsable
- Sécurité alimentaire
- Sécurité au travail
- Commerce solidaire
- Dialogue social
- Circuits courts

A partir de la hiérarchisation de ses parties prenantes (via **un tableau** et/ou **des sphères d'influence**) et de leurs attentes, l'entreprise est à même de définir ses priorités et ses objectifs en matière de RSE, afin de répondre au mieux aux attentes variées de ses parties prenantes.

 **Pour vous aider sur cette exigence, vous pouvez consulter dans la boîte à outils BIOED les documents suivants:**

- La fiche pratique de Sonia Le masne
- Le guide fait par Synergence pour le Synabio
- Le compte-rendu du GT RSE téléphonique sur les PP du 5 octobre 2015
- La norme X10 – 029

1.3) L'organisation a défini des objectifs, cibles et met en place un plan d'actions

Un objectif est qualitatif, c'est une tendance vers laquelle on souhaite tendre (ex : réduction des émissions de GES). Ce sont en fait les attentes des PP à satisfaire.

Une cible est quantitative, c'est le point que l'on souhaite atteindre sur cette tendance (ex : -10% de GES en trois ans).

Le plan d'actions rassemble les solutions identifiées pour répondre aux objectifs et cibles fixés.

Ce point découle du précédent. Les objectifs de l'entreprise en matière de RSE sont précisément définis par la hiérarchisation des attentes des PP. Le **plan d'action/tableau de bord de l'entreprise** doit répondre à ces différentes attentes. Il s'agit d'une déclinaison de la stratégie globale (sociale, commerciale, qualité, environnement, etc.) de l'entreprise avec des objectifs pour l'année et sur trois ans. C'est finalement une déclinaison de la politique RSE sous forme d'objectifs et de cibles précis.

Pour suivre l'évolution du plan d'action, vous pouvez définir des indicateurs pertinents pour piloter votre performance globale. Vous pouvez vous baser sur les indicateurs de pilotage issu du GRI 4 et du Grenelle de l'environnement (indicateurs achats, développement local, RH, etc.).

Tous ces documents servent ensuite à nourrir un éventuel rapport RSE de l'entreprise et une liste des bonnes pratiques.

NB : La méthode ACIER structure un plan d'actions avec une liste d'actions concrètes, assorties d'un calendrier et d'un ensemble de moyens. Il désigne des responsables en charge de l'avancement de chacune des actions.

A	Actions passées et à venir
C	...Concrètes (ni adverbe, ni adjectif)
I	...Identifiées : qui fait quoi et qui est responsable de ?
E	...Echéancées : pour quelle période, quelle durée, quel délai ?
R	...Réalistes : les résultats seront-ils atteints ? de quelles ressources a-t-on besoin ? quels peuvent être les freins ?

1.4) L'organisation s'engage à mettre en place les moyens pour identifier et respecter les exigences légales applicables

Il s'agit ici de toute la réglementation générale applicable à toute entreprise agroalimentaire (environnement, droit des affaires, sécurité, RH, AB, RSE etc.). L'entreprise doit en particulier formaliser les différents canaux qui lui servent de veille.

Exemple de canaux qui permettent une veille réglementaire efficace en cas d'absence de service juridique :

- Syndicats bio et non bio
- Clients, fournisseurs, prestataires
- CCI ...

Un outil de veille concernant la RSE est un plus.

Exemple de canaux qui permettent de faire **une veille RSE** :

- Sites internet : Novethic, Actu Environnement, e-rse.net, AEF Développement durable...
- Journaux : Décisions Durables
- Newsletter d'entreprises : GreenFlex, Utopies...
- Newsletter RSE du Synabio

Par ailleurs, l'auditeur ne peut pas vérifier que l'entreprise respecte l'ensemble de la réglementation qui lui est applicable. Ce serait beaucoup trop long et fastidieux. => **L'auditeur choisit donc parmi une liste quelques points clefs réglementaires qu'il vérifie.**

Les certificats (Bio, IFS, etc.) sont pris en compte.

1.5) L'organisation doit s'assurer de la disponibilité des ressources indispensables au déploiement de la démarche RSE.

Disponibilité des ressources humaines, techniques, financières à formaliser. Un des engagements de la direction est de formaliser l'adéquation entre moyens et objectifs.

- **Ressources humaines** : Responsable RSE identifié (en général, le dirigeant ou le responsable qualité/ QSE dans les petites structures), Groupe de Travail RSE interne, correspondants RSE dans chaque direction ou site, culture RSE chez les managers, cellule RSE avec des ambassadeurs, management participatif au sujet de la RSE et plus largement, etc.

Exemples de vérifications : Existence d'un référent RSE ou de correspondants RSE, formalisation des missions RSE dans la fiche de poste, études ou formation en RSE, temps alloué aux sujets de la RSE, rattachement de la RSE à la direction générale ou à la qualité, etc.

- **Ressources techniques** : outils et innovations adéquates pour formaliser et maîtriser les enjeux RSE de l'entreprise
- **Ressources financières** : budgets suffisants pour cerner les enjeux de la RSE et pour mettre en place un plan d'action

1.6) Sensibilisation des parties prenantes internes

C'est la « musique d'ambiance ». Comment l'entreprise **sensibilise** ses collaborateurs à sa politique RSE, aux enjeux du développement durable en général et à Bioentreprisedurable® en particulier. Y a-t-il une démarche de communication et de formation des collaborateurs en interne ?

Exemples de bonnes pratiques :

- Diffusion et affichage de la **revue de direction** (états des lieux et objectifs) et/ou d'une réunion annuelle
- Mise en place de groupes de travail RSE en interne (par ex. au sein d'un service ou interservices)
- Publication d'un rapport ou d'un livret RSE de l'entreprise
- Affichage RSE en interne (à mettre à jour régulièrement)
- Diffusion de l'information concernant les indicateurs RSE de l'entreprise
- Livret d'accueil pour tout nouveau collaborateur avec les enjeux RSE
- Sensibilisation des collaborateurs sur le sujet RSE (interrogés au hasard pendant l'audit)
- Evénements internes concernant la santé, l'environnement, l'alimentation (Semaine du Développement durable, Semaine Européenne de la réduction des déchets, journée nationale de la lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- E-learning sur la RSE disponible pour les collaborateurs
- Archivage de tous les documents affichés aux salariés dont les actions RSE
- Audit interne des valeurs de l'entreprise par ses propres salariés
- Sondages internes (entretiens, ateliers, questionnaires, etc.) sur la démarche RSE à mener
- Réseau de salariés volontaires pour promouvoir la culture RSE au sein de l'entreprise
- Ateliers autogérés autour des démarches RSE
- Groupe d'amélioration continue

 **Pour vous aider sur cette exigence, vous pouvez consulter dans la boîte à outils BIOED les documents suivants:**

- La fiche « Comment communiquer de manière responsable ? »
- Le CR du GT RSE de Mars 2016 sur la communication responsable

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Nombres de publications RSE dans l'année
- Nombres de Newsletter RSE diffusées

- Nombre d'évènements sur le DD organisés

1.7) La sensibilisation des parties prenantes externes

Comment l'entreprise **sensibilise** ses parties prenantes externes (clients, consommateurs, associations...) à sa politique RSE, aux enjeux du développement durable en général et à Bioentreprisedurable®.

Dans le cas des distributeurs spécialisés, une attention particulière sera portée à ses relations avec ses clients et la manière dont ils les sensibilisent à la RSE et à leurs pratiques de développement durable.

Exemples de bonnes pratiques :

- Un rapport RSE annuel, ou la partie RSE du rapport de gestion
- La communication via un site internet (compter le nombre de visiteurs uniques par an)
- La communication via les factures et les catalogues clients
- Des documents pour les éventuels prospects
- Des analyses nutritionnelles et des allégations sur les produits
- Une sensibilisation à l'alimentation responsable
- Des portes ouvertes et/ou des ventes directes annuelles
- Des opérations de sponsor
- Des articles dans la presse
- La participation à des groupes de travail (GT RSE Synabio) et/ou à des colloques
- Des évènements pour le public, organisé ou co-organisé sur le thème de la RSE

1.8) Démarche d'amélioration continue

Il s'agit de pouvoir maîtriser ses enjeux RSE en ayant des engagements et des objectifs mesurables et une dynamique de progrès à moyen et long terme

- Prévoir une grille d'audit interne RSE (plan d'action avec des indicateurs suivis) ou une **revue de direction** annuelle en y intégrant des enjeux de RSE
- Revue des projets RSE
- Pour les plus grandes entreprises : mise en place de système de management de la qualité (ISO 9001) ou environnemental (ISO 14 0001 ou EMAS) ou de l'énergie (ISO 50001)
- Reporting RSE

Ex de bonne pratique : groupe de travail « amélioration continue »

2. RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1) Recrutement et gestion responsables des ressources humaines.

Le recrutement et la gestion des ressources humaines de l'entreprise doivent être faits dans le respect des valeurs de l'entreprise (cf politique RSE), dans un souci d'équité, d'éthique et de transparence.

Les exigences 2.2, 2.3, 2.4 suivantes illustrent les engagements pris en matière de gestion responsable des ressources humaines.

Exemples de bonnes pratiques en matière de recrutement :

- Présence de fiches de poste à jour
- Non-discrimination à l'embauche et égalité de traitement (sexe, âge, religion, handicap...)
- Guide d'accueil disponible avec une visite préalable du site
- Politique de l'entreprise en matière d'apprentissage
- Anticipation des départs
- Balance équilibré des emplois sénior / jeune
- Travail sur la réinsertion professionnelle
- Contrat « génération »
- Contrat « égalité des chances »

Exemples de bonnes pratiques en matière de gestion responsable des collaborateurs :

- Document de synthèse des effectifs à présenter **[Obligatoire]**
- Politique RH / Process RH / politique diversité
- Organigramme mis à jour
- Sécurisation de l'emploi / CDI
- Formation du dirigeant ou du responsable RH sur l'entretien annuel
- Politique de rémunération transparente (Evolution transparente des salaires, grille de rémunération)
- 13^{ème} mois / Primes / Prévoyances / PEE / Participation / Intéressement
- Gouvernance participative
- Management de proximité

- Ateliers de co-construction (de la politique RSE)
- Contrôle des écarts en termes de rémunération
- Taux de remise aux salariés
- Engagements en matière de diversité

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Pyramide des âges et moyenne d'âge des salariés
- Pourcentage de femmes dans l'entreprise et à des postes de directions
- Pourcentage de personnes en situation d'handicap
- Diversité : ex. signature de la charte « Diversité en entreprise »
- Taux de réponse aux différentes candidatures (spontanées ou réponses à des offres)
- Suivi des rémunérations et de leur évolution

2.2) Développement du capital humain

Exemples de bonnes pratiques :

- Démarche GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), avec une grille de polyvalence et de compétence
- Politique de développement des compétences
- Suivis des entretiens annuels
- Collecte des besoins de formation de compétences lors des entretiens annuels
- Plan de formations santé et sécurité (premiers secours, incendie, sécurité, hygiène, etc.)
- Plan de formations professionnelles
- Mobilité en interne avec un tuilage possible de quelques semaines
- Accords intergénérationnels
- Conclure des contrats de génération
- Sensibilisation interne sur les sujets Bio, RSE, sécurité alimentaire, etc.
- Relier les entretiens annuels d'évaluation avec les définitions de fonctions, les valeurs de l'entreprise et les objectifs du service sur les enjeux RSE
- Politique en matière de formation
- Nombre de recrutements en interne / suivi de la mobilité interne

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Nombres de personnes formées
- Nombre d'heures de formations
- Budget alloué à la formation
- Nombre de contrats de génération

2.3) Le dialogue social au cœur des relations humaines.

L'auditeur regarde comment les échanges sont structurés et s'ils permettent de maintenir un bon climat social. Il « sent » l'ambiance générale.

Exemples de bonnes pratiques :

- L'écoute et la proximité : la facilité des échanges entre les salariés et la direction
- Présence d'un comité d'entreprise (si plus de 50 salariés)
- Election et CR des délégués du personnel (au-dessus de 20 personnes)
- Entretiens annuels
- Accords d'entreprise
- Communication en interne (ex : tenir un classeur avec tout ce qui est affiché pour les salariés)
- Présence d'un séminaire d'entreprise (sur les résultats et les axes stratégiques)
- Organisation de « causeries »
- Présence d'un journal d'entreprise
- Mesure du bien-être au travail
- Témoignages de satisfaction (ex : lettres d'intérimaires)
- Management de proximité et formation sur le management de proximité, rouage nécessaire à la diffusion de la politique et stratégie RSE
- Entreprise « libérée », responsabilisation des salariés par le recul du système hiérarchique

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Taux de turnover et d'absentéisme
- Nombre de candidatures reçus

2.4) L'entreprise s'attache aux conditions de travail, à la garantie d'une protection sociale et mène une politique sécurité et santé

Exemples de bonnes pratiques en matière de santé /sécurité:

- Présence d'un document unique d'évaluation des risques. (*Décret 2001-1016 : L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à toute entreprise de plus d'1 salarié. Cet outil permet d'engager une démarche de prévention dans l'entreprise et de la pérenniser. Il doit être revu au minimum chaque année et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.*) → Le document unique doit être un vrai outil de travail (**cartographie et hiérarchisation des risques**) et avoir été mis à jour peu de temps avant l'audit.
- Politique santé et sécurité au travail
- Analyse de risques sur les aspects santé et sécurité
- Responsable QHSE dans le cas de grandes entreprises
- Suivi des actions et plan d'action sur les aspects santé, sécurité, pénibilité (accès extincteur, exercices incendie, EPI fournis, plan d'évacuation à jour, sensibilisation sur le port de charge, sortie de secours non encombrée, protocole de chargement et de déchargement, zones dangereuses sécurisées, etc.)
- Formations SST / gestes et posture / premiers secours
- Présence d'un agent SST (si effectif > 40)
- Affichage des bonnes pratiques en matière de santé ou sécurité aux postes et à l'affichage
- Etude de l'ergonomie des postes
- Lutte contre les TMS
- Suivi des :
 - o accidents
 - o presque-accidents
 - o situations à risque (analyse des « signaux faibles »)

Lors de son tour de site, l'auditeur constate in situ les éventuels manquements.

Exemples de bonnes pratiques en matière de bien-être :

- Investissements matériels et plans d'actions pour réduire la pénibilité
- Fiches d'exposition à la pénibilité
- Comité sécurité sur l'amélioration des conditions de travail
- Amélioration de l'ergonomie des postes
- Le consensus sur les heures de travail (ex : week-end de trois jours chez Roc'Hélou)

- Espace de co-working
- Initiatives sur le télétravail
- Action pour mesurer le bien-être au travail ET pour l'augmenter (ex. sonder de manière anonyme les salariés, puis tirer les conclusions des résultats obtenus)
- Prendre soin de l'alimentation des salariés au sein de l'entreprise (repas du midi, etc.). Une bonne alimentation est indispensable. Selon certaines études elle peut augmenter de 20% la productivité des salariés.
- Création d'une politique parentalité, ex. 14 semaines de congé maternité minimum avec une rémunération à 100%

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Nombre d'accidents et presque-accidents du travail
- Taux de gravité et de fréquence des accidents
- Taux de turnover et d'absentéisme

3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

3.1) Analyse environnementale des impacts de l'entreprise.

Afin d'assumer pleinement sa responsabilité environnementale et de réduire son impact sur l'environnement, la biodiversité, l'utilisation des ressources naturelles et le réchauffement climatique, l'entreprise doit réaliser une analyse environnementale. Cette analyse **permet d'identifier et de hiérarchiser ses impacts** sur l'environnement. **Cette hiérarchisation permet donc de connaître les actions prioritaires à mettre en place dans l'entreprise, actions retrouvées dans les exigences suivantes.**

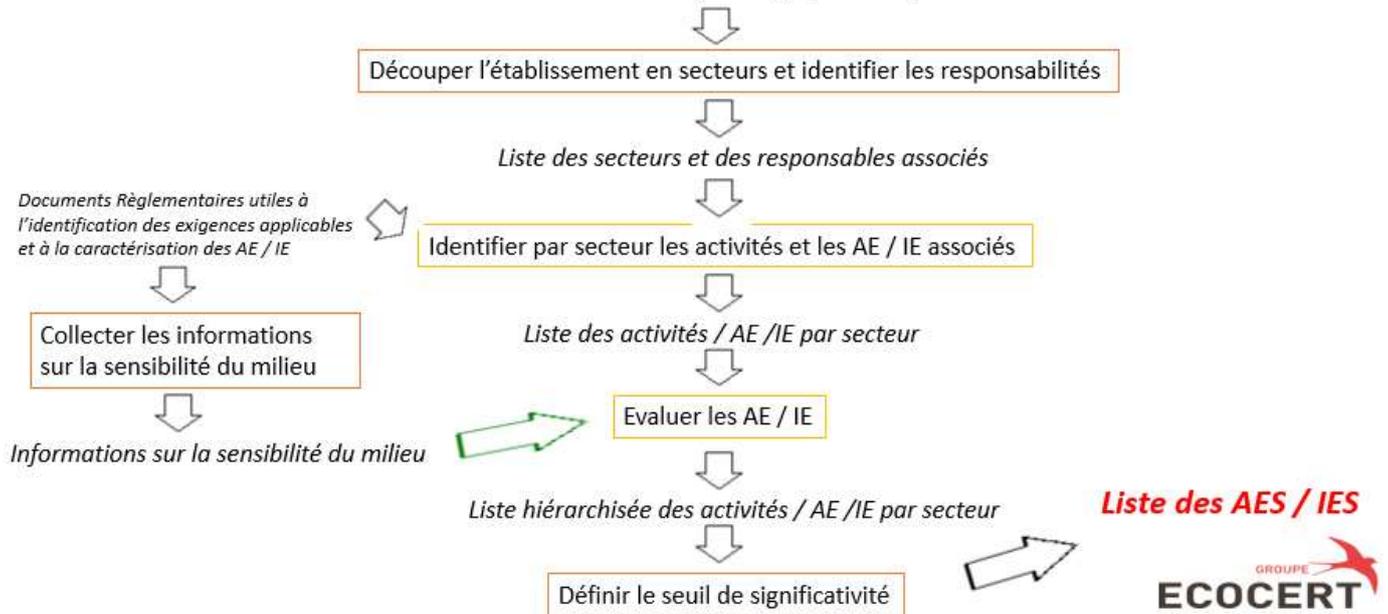
Exemples de bonnes pratiques :

- Réalisation d'une analyse environnementale. Mise en place d'un outil d'analyse environnementale (en cours de réalisation par le Synabio, bientôt disponible).
- Structurer des objectifs de progrès en phase avec les impacts environnementaux significatifs
- Mise en place d'un SME (Système de Management Environnemental)

Etapes pour la réalisation d'une AE



Liste des activités, procédés, équipements, produits
Plans de l'établissement / Cartographie des processus...



🔗 Pour vous aider sur cette exigence, vous pouvez consulter dans la boîte à outils BIOED les documents suivants:

- Le CR du GT RSE de Juin 2016 sur « Comment aborder le volet environnemental de sa stratégie RSE » ?
- La présentation des interventions de Sébastien Conan d'Ecocert et d'EKIBIO, ayant réalisé une analyse environnementale
- Le Synabio mettra à disposition au printemps 2017 un outil d'analyse environnementale sur mesure pour ses adhérents

3.2) Utilisation durable des ressources

Il s'agit de mesurer l'utilisation de ressources par l'entreprise, **principalement l'eau et les énergies**, et de vérifier **comment elle maîtrise ces consommations**.

Exemples de bonnes pratiques :

- Pilotage et optimisation des consommations d'eau et d'énergie

- Utilisation et/ou production (autoconsommation) d'énergies renouvelables
- Choix de machines économes en eau et énergies
- Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie
- Mise en place d'indicateurs de débit sur les robinets
- Suivi de la diminution des temps de lumière allumée (programmeur, etc.)
- Sensibilisation des collaborateurs sur les BP au bureau (éteindre les lumières, l'ordinateur...)
- Système de management de l'énergie

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Suivi des consommations d'électricité, d'eau, de gaz (via les factures) **[Obligatoire]**
- Suivi des consommations et des productions d'énergie renouvelables
- Taux de diminution de consommations

3.3) Réduction des impacts sur l'environnement

Il s'agit de mesurer l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, principalement en matière **de déchets**, et de vérifier **comment elle maîtrise cet impact**.

Exemples de bonnes pratiques :

- Suivi et réduction des déchets
- Réduction des déchets à la source
- Suivi des bordereaux des déchets dangereux
- Respect de la législation particulière pour les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)
- Tri des déchets (Tri et collecte des 5 catégories de déchets obligatoires pour les gros producteurs de déchets : le papier, les métaux, les plastiques, le verre et le bois/ Tri obligatoire du papier pour les entreprises de plus de 20 salariés) **[Obligatoire]**
- Sensibilisation des collaborateurs au tri
- Mise en place de filières de recyclage
- Emballages éco-conçus et diminution des emballages
- Utilisation de matières recyclées pour les emballages
- Incitation des consommateurs au recyclage des emballages
- Mise en place de consigne pour certains emballages comme les bouteilles de verres
- Vente de produits en vrac
- Valorisation des sous-produits et des fermentescibles

- Compostage
- Partenariat avec Terracycle sur le recyclage des matières plastiques
- Zonage du stockage des déchets dangereux
- Contrôler l'impact de l'entreprise (usine) sur le voisinage du site (bruit, esthétique, odeurs) pour ne pas devenir un nuisible ou dénaturer le paysage
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, ex. application « Optimiam » pour les repas des salariés

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Tonnes de déchets collectés/ triés
- Taux de réduction des déchets
- Formation éco-emballages

3.4) Engagement de l'entreprise pour l'atténuation du changement climatique

Il s'agit de mesurer l'impact des activités de l'entreprise, principalement en matière de **pollution et d'émissions de GES**, et de vérifier **comment elle maîtrise cet impact**.

Exemples de bonnes pratiques :

- Bilan des GES
- Bilan carbone et compensation carbone
- Bâtiments éco-conçus Ex : BBC
- Travail avec les transporteurs sur la réduction des émissions
- Déterminations d'objectifs en matière de Teq CO₂/ T de produits finis
- Localisation optimale des fournisseurs et des plateformes pour diminuer les émissions liés aux transports
- Dans l'entreprise, favoriser les déplacements en transports en commun, en co-voiturage, les déplacements doux (pied, vélo, trottinette...). (Par exemple, certaines entreprise financent les vélos de leurs salariés ou mettent en place des systèmes de co-voiturage.)
- Inciter ces clients ou consommateur à adopter des modes de déplacement respectueux de l'environnement
- Prohibition du fret par avion
- Imprimeurs Imprim'vert
- PEFC

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Suivi des consommations et des productions d'énergie renouvelables
- Mesure de la compensation carbone
- Mesure des déplacements des clients ou des collaborateurs
- Suivi de l'information et des formations des salariés en matière de protection de l'environnement



Pour vous aider sur cette exigence, vous pouvez consulter dans la boîte à outils BIOED les documents suivants:

- Le CR du GT RSE de Juin 2016 sur « Comment aborder le volet environnemental de sa stratégie RSE » ?
- La présentation des interventions de Léa Nature et Bjorg, Bonneterre et Compagnie, ayant des bilans carbone
- Fiche sur le Bilan Carbone (nom des adhérents ayant réalisé un bilan carbone, prestataires...)

3.5) Préservation de la biodiversité :

Exemples de bonnes pratiques :

- **Biodiversité amont** : % et croissance du CA en bio, sensibilisation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles en terme de préservation de la biodiversité (semences, rotations, haies, etc.) au-delà du bio
- **Dans les recettes** : les recettes font appel à des espèces ou des variétés, végétales ou animales, plus rares, plus variées, plus rustiques (épeautre, sarrasin, avoine, seigle, lait de chèvre ou de brebis, races et variétés locales, etc.)
- **Sur le site industriel** :
 - Non utilisation de produits phytosanitaires autour du site industriel et le long des clôtures
 - « Gestion différenciée » des sites industriels
 - Culture de plantes mellifères
 - Fauche tardive autour du site
 - Nichoir / hôtel à insectes autour du site
 - Moutons tondeurs
 - Préservation de la qualité des espaces naturels extérieurs : prairie et haies endémiques, propices au développement d'une faune et d'une flore variées

- Dans les zones de stationnement plantation d'arbres de haute tige ; ils permettent un ombrage des véhicules stationnés en été
- Participation à des programmes de recherche sur la biodiversité
- Cartographie de l'« empreinte biodiversité » de l'entreprise par les facteurs d'érosion de la biodiversité sur la chaîne de valeur (pollutions, utilisation des ressources, rupture de continuités écologiques, espèce invasive et changement climatique)

Indicateurs :

- % en bio
- Nbre d'espèces ou de variétés commercialisées
- % de la surface du terrain en espace vert

4. LOYAUTE DES PRATIQUES

4.1) L'organisation promeut la responsabilité dans sa chaîne de valeur

La promotion de la RSE se fait souvent historiquement avec l'amont de la filière autour de l'AB. Il s'agit de savoir si vous avez un comportement responsable qui favorise à son tour le développement de comportements responsables dans votre chaîne de valeurs.



Exemples de bonnes pratiques :

- Sensibilisation de votre chaîne de valeurs à la RSE
- Promotion des pratiques de consommation durable
- Cartographier les risques RSE dans les achats

- Dialogues avec les fournisseurs (particulièrement si MP à risques)
- Audits et questionnaires RSE aux fournisseurs
- Contrats d'achats « durables »
- Inclure des clauses RSE dans les conditions générales de ventes, les contrats, les appels d'offres...
- Incitation à devenir BioED auprès de ses clients et fournisseurs (ou magasins)
- Signature électronique RSE / BioED / Video BioED

4.2) Politique d'achats responsables

Synthèse des bonnes pratiques des adhérents concernant les Achats responsables

1. Comment vérifier que ses fournisseurs ont des critères RSE ? Autrement dit : A-t-on des fournisseurs responsables ?
2. Comment fait-on pour vérifier que les pratiques d'achat n'ont pas un effet négatif sur les fournisseurs les plus fragiles (c'est-à-dire principalement la production agricole) ?

Cela concerne, par ordre d'importance :

Achats de matières premières (1.biologiques / 2. RSE)
Emballages des produits
Machines et énergie utilisées dans l'entreprise
Fournitures
Prestataires de service

Exemples de bonnes pratiques :

- Charte d'Achats responsables
- Historiques des fournisseurs
- Audits RSE documentaires ou physiques des fournisseurs (social, environnemental, économique)
- Achats responsables envers les producteurs agricoles (commerce équitable, contractualisation, groupement d'achats, Respect des droits de l'homme ...)
- Origine France
- Formation et sensibilisation des fournisseurs
- Réduction des intermédiaires dans la chaîne
- Travail avec des ESAT

Exemples d'indicateurs clés associés:

- % de fournisseurs audités annuellement (physiquement) ;
- % d'achats : faits avec des critères RSE, origine France, part de Bio, part de Commerce équitable...
- Part des achats sous filière = achats tripartites (entreprise – producteur – Coop ou OS)
- Proportion de contrats >= 1an signés
- Nombre de fournisseurs ayant répondu aux questionnaires RSE

Comment prioriser les familles d'achats ?

1. Liste des grandes familles d'achats -> 1° niveau de tri par CA
2. Grille d'achats stratégiques : 1 axe sur les enjeux de marché / 1 axe sur le type de marché turbulent / simple/complexé ... -> 2° niveau de tri par marché stratégique et à risque
3. Filtre avec les 7 axes de la RSE -> 3° niveau par risque RSE



Pour vous aider sur cette exigence, vous pouvez consulter dans la boîte à outils BIOED les documents suivants:

- CR du GT RSE de février 2017 sur les achats responsables
- Les témoignages des adhérents du Synabio sur les achats responsables
- Le guide des achats responsables de Coop de France
http://www.servicescoopdefrance.coop/white_book/livre-blanc-01/

4.3) L'organisation partage ses retours d'expérience avec ses parties prenantes externes.

L'entreprise travaille avec ses partenaires professionnels à la prise en compte du développement durable et des achats responsables dans son secteur d'activité.

Exemples de bonnes pratiques :

- Participation à des groupes de travail / ateliers / conférences / réseaux d'entreprises, au niveau local et/ou national voir international.
- Partage d'expérience dans des publications
- Sensibilisation via le marketing
- Partie prenante dans les instances de la bio
- Code éthique
- « Partenariats militants »

- Fonds de dotation
- Soutien aux futurs projets des salariés

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Nombre d'interventions extérieures
- Nombre de publication ou d'articles

4.4) L'entreprise s'engage pour une concurrence loyale et maîtrise les risques liés à la corruption et la fraude.

Exemples de bonnes pratiques :

- Charte éthique ou code de déontologie
- Formation d'un Comité d'Éthique
- Contrats avec des termes clairs et précis
- Historique des fournisseurs / confiance
- Pas d'allégation trompeuse sur les produits
- Inscription des sous-traitants sur les emballages (notamment pour les distributeurs)
- Formation des acheteurs et des commerciaux sur les risques de corruption, fraudes et conflits d'intérêts
- Interdiction pour les commerciaux d'accepter des cadeaux des fournisseurs

4.5) l'entreprise s'informe et éventuellement sensibilise ses filières d'approvisionnement aux bonnes pratiques agricoles

Cette exigence peut ne pas être applicable pour des entreprises de la seconde transformation

Exemples de bonnes pratiques :

- L'entreprise s'informe sur les méthodes de production de ses fournisseurs, sur les meilleures méthodes de production agricole biologiques mises en œuvre et sur les bonnes pratiques complémentaires à l'AB (agroforesterie, haies etc.)
- Les bonnes pratiques agricoles sont pour l'entreprise un critère dans le choix des fournisseurs (au-delà du respect de la réglementation biologique)
- L'entreprise intègre dans les échanges avec les fournisseurs des éléments de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles

- Co-développement de filières
- Travail avec des associations type Terre de Liens
- Structuration de pôles de compétences liés aux soutiens techniques des acteurs à la conversion

4.6) L'organisation s'engage dans une approche filière et/ou locale.

Cette exigence peut ne pas être applicable pour des entreprises de la seconde transformation

Exemples de bonnes pratiques en matière « d'approche filière » :

- Cartographie d'une page des fournisseurs
- Connaissance réelle des origines des produits (pays, opérateurs engagés)
- Partenariats et/ou contrats durables avec des fournisseurs français et étrangers
- Historique des fournisseurs
- Commerce équitable
- Projet « Avenir bio »

Exemples de bonnes pratiques en matière « d'approche locale » :

- Partenariat avec les fournisseurs locaux
- Choix des fournisseurs selon une zone géographique précise
- Réimplantation de filières locales (Ex : amandes en Provence, Bœuf d'aquitaine ...)
- Formaliser un schéma des flux pour avoir plus de visibilité

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Nombre de Fournisseurs internationaux/ français/ locaux
- Cartographie géographique des fournisseurs

4.7) L'entreprise dispose de moyens de maîtrise sur les enjeux liés aux droits de l'homme dans les pays sourcés

Cette exigence peut ne pas être applicable pour des entreprises de la seconde transformation

Ce point concerne principalement les entreprises travaillant avec des pays du Sud et touche particulièrement les plus grandes entreprises dans le cadre du devoir de vigilance.

Exemples de bonnes pratiques :

- Audits fournisseurs incluant des critères sociaux et environnementaux
- Contrôle du respect des règles de l'OIT dans les pays tiers (audits sur site)
- Commerce équitable (sucre, chocolat, épices, etc.)
- Achats de MP issus de contrats pluriannuels avec des fournisseurs pays tiers (régularité des achats)

4.8) Démarche loyale en terme de contractualisation / débouchés stables pour les fournisseurs

Cette exigence peut ne pas être applicable pour des entreprises de la seconde transformation

Exemples de bonnes pratiques :

- S'assurer de la diversité des débouchés de ses propres fournisseurs (prise en compte du niveau de dépendance)
- Engagements sur les volumes et/ou les prix
- Achats collectifs de matériel
- Solidarité avec les petits producteurs
- Appuis techniques et administratifs auprès des producteurs (conversion et suivi)
- Suivi de l'ancienneté des relations fournisseurs
- Contractualisation en commerce équitable

4.9) L'organisation diversifie ses débouchés / marchés pour limiter ses risques

Exemples de bonnes pratiques :

- S'assurer de la diversité de ses débouchés (Magasins spécialisés, GMS, RHF, vente directe, internet)
- Différentes ventes : marques propres, marque de distributeur

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Pourcentage des ventes dans chaque débouché commercial

5 Questions relatives aux consommateurs

5.1) L'entreprise dispose de moyens nécessaires pour la production (/distribution) de produits sains et sûrs dans le respect des standards sur lesquels elle est engagée.

Exemples de bonnes pratiques :

- Démarche et affichage HACCP
- Equipe HACCP
- Respects des règles d'hygiène
- Pas de croisement de flux entre MP et déchets
- Plans de nettoyage affichés
- Part de l'Agriculture Biologique
- Commerce équitable
- Certification ISO 9001
- Certificats IFS / BRC
- Mesure de la satisfaction client / écoute client / réclamations
- Contrôle et analyse contaminants / Participation à l'outil du Synabio SECURBIO®
- Travail sur la question des arômes bio (cf Synabio)
- Gestion des allergènes dans les chaînes de fabrication
- Compte rendu des fraudes et relations avec celles-ci

Exemples d'indicateurs clés associés:

- Suivi du taux de réclamation des clients et / ou des consommateurs
- Suivi du taux de service

5.2) L'entreprise s'engage dans la production/distribution de produits intégrant les enjeux nutritionnels

Exemples de bonnes pratiques :

- Partis pris et choix d'ingrédients dans les recettes (au-delà du règlement bio)
- Formalisation de l'engagement sur le volet nutritionnel et le parti pris sur certaines matières
- Réduction des graisses/sucres/sel/additifs
- Aliments complets versus raffinés (féculents, sucres, oléagineux, etc.)
- Ingrédients à fort intérêt nutritionnel : germe de blé, levure de bière, oléagineux, etc.

- Produits intégrant les régimes spéciaux : sans gluten / sans lactose / vegan / sans sucre, etc
- Règlement INCO
- Liste négative d'additifs et d'origines



6. Réponses aux attentes de la société civile / ancrage local

6.1) Ancrage local : L'organisation s'engage avec les parties prenantes auprès des communautés

Exemples de bonnes pratiques :

- Participation au développement socio-économique local (emploi, magasins, fournisseurs etc.)
- Partenariat locaux et mécénat d'entreprise (associations, réseaux, CCI, riverains, banques alimentaires, etc.)
- Partenariat avec les pôles de compétitivité RSE
- Relations avec les écoles (stages, missions, etc.)
- Relations avec les consommateurs
- Relations avec les chambres d'agriculture et les instituts de recherche
- Portes ouvertes
- Boutique d'entreprise pour les salariés et/ou les riverains
- Dons de produits à des associations locales
- Prise en compte des attentes des riverains (murs anti-bruits, réduction des odeurs...)
- Mécénat de compétences
- Participation à un projet de monnaie locale
- Structuration des filières Nord Nord
- Comité « partenariat » qui prend les décisions selon une charte définie

6.2) Développement global / national / international : L'organisation s'engage avec les parties prenantes auprès des communautés

Exemples de bonnes pratiques :

- Mécénats, partenariats nationaux, travail avec les ONG, etc.
- Soutien aux filières AB
- Participation à la recherche AB
- Participation IFOAM FR et Europe



GUIDE DES EXIGENCES DU RÉFÉRENTIEL BIOENTREPRISEDURABLE® *version juin 2018*



-
- Adhésion « 1% pour la planète »
 - Adhésion « Global Compact France »
 - « Insetting »
 - Structuration des filières Nord-Sud

NA dans certains cas.